

# CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE

Entre les soussignés :

Monsieur Philippe CHAPELON, demeurant : La Freyde 43200 YSSINGEAUX, ci-après dénommé « le propriétaire », d'une part,

Et

Madame ou Monsieur ....., demeurant :

.....

.....Tél : .....,  
ci-après dénommé « le locataire », d'autre part,

Il a été convenu les conditions suivantes concernant la location saisonnière du gîte situé à :

**La Petite Freyde  
43200 YSSINGEAUX**

## Durée :

La location débute le .....20.... à partir de 16 heures, et se termine le .....20..... au plus tard à 12 heures. (location semaine)(1)  
au plus tard à 17 heures (location Week-end)(1)

## Charges du locataire

### Le loyer

-Le gîte sera occupé..... semaine(s), **OU** 1 week-end **OU** .....journées (1)

-Le loyer global sera de.....€.

Le loyer comprend :

La location du gîte pour 10 personnes au maximum.

Un forfait électricité de 200Kwh par semaine de location.

Du bois pour un soirée « feu de cheminée »

Le chauffage du 15 octobre au 15 avril

**Le loyer exclu la présence de l'ensemble du linge de maison (draps, serviettes et torchons) dans le gîte. Ces prestations restent optionnelles et peuvent être réservées dans ce contrat en rayant les mentions inutiles du tableau suivant.**

## Les options

<b>Pack Tranquillité</b>	Drap housse + housse de couette + Taie	8 €/ pers	<b>OUI</b> <sup>(1)</sup> <b>NON</b>
<b>Pack Confort +</b>	Pack tranquillité + 2 serviettes + 1 gants + torchons	15€/ pers	<b>OUI</b> <sup>(1)</sup> <b>NON</b>
<b>Pack Sérénité</b>	Pack Confort + et les lits préparés à votre arrivée	19€/ pers	<b>OUI</b> <sup>(1)</sup> <b>NON</b>
<b>Pack Ménage</b>	Vous quittez le gîte sans vous soucier du ménage	Forfait 100 €	<b>OUI</b> <sup>(1)</sup> <b>NON</b>
<b>Pack Cheminée</b>	Pour multiplier les flambées de feux de bois	Stère de bois 80 €	<b>OUI</b> <sup>(1)</sup> <b>NON</b>

## Charges supplémentaires

L'électricité au-delà du forfait où le montant est fixé au 0,12 €/Kwh consommé.

La taxe de séjour s'élevant à 0,80 € par jour et par personne de plus de 13ans.

### Dépôt de garantie

Il est fixé à 800 € et il est à remettre au propriétaire dès le début de la période de location.

Il sera restitué une semaine après la fin de séjour dans le cas de l'absence de dommage, détérioration, ou dégradation du gîte et de son contenu.

### Règlement du loyer et des charges

Le règlement qui s'effectue en espèces, en chèques bancaires ou postaux, ou par virement bancaire doit être réalisé de la manière suivante :

30% du montant du loyer au moment de la réservation.

Le solde du loyer et les taxes de séjour dès l'arrivée du locataire.

Les charges supplémentaires éventuelles en fin de location.

### **Recommandations – Avertissements – Sécurité**

Le locataire déclare avoir pris connaissance des éléments suivants :

- L'utilisation du sauna et du spa est déconseillé aux femmes enceintes et aux personnes cardiaques.

- Un petit plan d'eau (mare) à proximité de la terrasse oblige une surveillance permanente des jeunes enfants

### **Annulation**

Dans le cas d'annulation par le locataire :

Le remboursement de l'acompte de 30% n'interviendra que si l'annulation est justifiée par écrit au moins 30 jours avant le début de la location.

Tous les autres cas ne peuvent prétendre à aucun remboursement.

Le propriétaire peut annuler le contrat dans les cas suivants :

L'absence du règlement total du loyer deux semaines avant le début de la location.

L'absence du locataire 24 heures après le début du contrat.

La réalisation de sous-location.

Le dépassement de la capacité d'accueil fixée à 10 personnes.

De nuisances, tapages et troubles causés au voisinage.

La présence d'animaux non autorisés par le propriétaire.

### **Etat des lieux**

Un état des lieux sera effectué par les deux parties au moment de l'arrivée et du départ du locataire. Toute anomalie constatée par la suite devra être signalé au propriétaire dans les 48 heures qui suivent le début du contrat.

### **Animaux**

Les animaux de compagnie sont acceptés. Le locataire est tenu d'informer le propriétaire du nombre et du type d'animaux.

### **Assurance**

Le locataire est responsable de tout dommage survenant de son fait ou de ses animaux. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance couvrant ce type de risques.

Fait à....., le..... en deux exemplaires.

Signature du locataire,  
(précédée de lu et approuvé)

Signature du propriétaire,

Philippe CHAPELON .